



Fuite récurrente dans un hall

Par **capcapitale**, le **28/02/2015** à **14:20**

Bonjour ,

Notre immeuble a été livré il y a 4 ans. Depuis 4 ans nous subissons des fuites d'origines diverses qui ont toutes effet de détériorer le plafond de notre hall d'entrée.

A chaque fuite , il s'agit d'un problème lié au conduit de PER qui ont été mal posé. L'assurance dommage ouvrage intervient mais en attendant nous avons un dégât des eaux tous les 3 à 6 mois depuis 4 ans qui détériore toujours le même espace.

En dehors de la DO , quel recours dispose t on contre le promoteur ? En effet , le désagrément est conséquent puisque nous ne pouvons pas profiter de notre hall sans avoir un benne à ordure au milieu comme bac de récupération d'eau environ 6 mois par an au rythme des différentes fuites.

Il y a clairement malfaçon , merci pour votre aide.

Par **pieton78**, le **28/02/2015** à **17:53**

Bonjour,

Contre le promoteur aucune.

Faites établir un devis par un professionnel, soumettez le à la DO par l'intermédiaire du syndic et faites réparer le conduit.